# Bonneval en bonne vallée ...

mars 2006

# Bulletin d'information des Amis de Bonneval

N° 19

### Avis au lecteur,

L'assemblée générale de notre association se réunira le samedi 18 mars 2006, salle du Chapitre de l'Abbaye Saint Florentin, « Centre Hospitalier Henri Ey ».

Les sondages archéologiques réalisés au deuxième semestre 2005, préalablement à l'installation de la nouvelle zone industrielle, ont confirmé les découvertes faites par les briquetiers, dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Une conférence « *Le site Archéologique de la Jouannière* » clôturera l'assemblée générale.

Les conférenciers seront : MM Jackie Despriée, Grégory Bayle (INRAP) et David Josset (INRAP)

### Sommaire de notre gazette n° 19.

Etude de préhistoire locale : Voici ce que disait en 1949, l'étude réalisée par Monsieur Decourtye, « L'atelier de taille de silex de la Jouannière, commune de Bonneval ».

Monsieur Decourtye a été le premier Président des Amis de Bonneval, en 1948, date de la fondation de l'association, jusqu'à son décès en 1955.

La reproduction d'un article de M. l'abbé Bouard publié dans la Dépèche d'Eure et Loir, en 1943 sur Bonneval au XVI<sup>ème</sup> siècle, intitulé « La Maison Dieu ».

Vous pourrez prendre connaissance de l'actualité du premier semestre 1906, avec le « Messager de Bonneval, Voves et Orgères ».

L'association, présentera un nouveau fascicule tiré du manuscrit de l'abbé Beaupère : Chapitre de l'hôtel Dieu de Bonneval.

Jean Luc Durand

# Etude de préhistoire locale

L'atelier de taille de silex de la Jouannière, Commune de Bonneval.

Notre région, si riche en mégalithes (dolmens, menhirs et polissoirs)<sup>(1)</sup>, peut encore fournir à ceux qui veulent s'initier à la préhistoire un excellent sujet d'étude en raison de la découverte qui a été faite à la briqueterie de la Jouannière, commune de Bonneval, d'un nombre important de silex taillés d'un grand intérêt.

## La station préhistorique de la Jouannière.

La briqueterie de la Jouannière, exploitée actuellement par MM. Pasques frères<sup>(2)</sup>, se trouve à 1500 mètres de Bonneval, en direction de Châteaudun entre la route nationale n°10 et le hameau de la Jouannière. Elle est située au bord d'un plateau<sup>(3)</sup>, dont l'altitude est de 154 mètres. De là, le terrain descend en direction de Saint Martin, jusqu'au Loir qui coule au niveau de 120 mètres. La briqueterie se trouve donc à 30 mètres environ au dessus du Loir.

A la Jouannière pour la fabrication des briques, on utilise le limon des plateaux qui atteint près de 2 mètres d'épaisseur en certains endroits et l'argile sableuse qui se trouve au dessous.

C'est dans le limon, à une profondeur variant de 1<sup>m</sup>,20 à 1<sup>m</sup>,50 que l'on a recueilli et que l'on recueille encore de beaux spécimens de l'industrie paléolithique.

### Le limon des plateaux.

C'est dans notre région un mélange intime de sable très fin et d'argile. Il est très développé aux environs de Paris et dans le N. de la France et constitue les meilleures terres à blé et à betteraves. Partout il est exploité pour la fabrication des briques. C'est le lœss<sup>(4)</sup> des géologues.

A la Jouannière, la couche actuellement exploitée<sup>(5)</sup> ( limon et argile sableuse située au-dessous ) est épaisse de 4 mètres 50 environ et comprend :

- a) à la base, au-dessus de l'argile à silex remaniée, fortement ravinée, de 1<sup>m</sup> à 1<sup>m</sup>,40 d'argile rouge avec sable grossier, veinée d'argile grise, plus épaisse dans les dépressions et tendant à niveler les inégalités du sol;
- b) au-dessus, un petit lit de cailloutis et de graviers de 0<sup>m</sup>, 30;
- c) puis 1<sup>m</sup> d'argile granuleuse rouge foncé contenant une assez forte proportion de sable grossier ;
- d) au-dessus, 0<sup>m</sup>,30 de limon gris à points noirs ligniteux qui semble attester un ancien sol imprégné d'humus ;
- e) 1<sup>m</sup>,50 de limon jaunâtre un peu plus foncé dans la moitié inférieure mais sans séparation nette entre les 2 zones .

0<sup>m</sup>,30 de terre végétale recouvrent le tout.

C'est, semble-t-il, dans les 20 ou 30 centimètres de limon qui surmontent la couche grise à points noirs (couche d) que l'on recueilli la majeure partie des silex travaillés et des déchets de taille ; Ceux-ci se trouvaient donc à une profondeur comprise entre 1<sup>m</sup>,20 et 1<sup>m</sup>,50 au-dessous du sol.

<sup>(1) -</sup> Dans un cercle de 12 Km de rayon dont l'église de Bonneval occuperait le centre, on peut relever : 10 dolmens, 6 menhirs et 14 polissoirs. Quelques uns de ses précieux vestiges sont remarquables, entre autres : le groupe de Saint Maur sur le Loir, le dolmen Pierre de Beaumont, commune de Trizay les Bonneval et l'allée couverte de Quincampoix, commune de Saint Avit les Guespières, ces deux derniers chassés parmi les monuments historiques.

<sup>(2) -</sup> En 1912 la briqueterie appartenait à M. Lhuillery Albert et était exploitée par MM. Pasques Léon et Chevillet Jules, vers .... M. Léon Pasques fit l'acquisition du terrain et des hangars de séchage et continua à fabriquer de la brique avec ses deux fils Pierre et Raoul. Enfin, en .... M. Léon Pasques céda son exploitation à ses fils qui y apportèrent d'importantes améliorations (fours à feu continu, presses pour la fabrication des briques creuses. etc.)

<sup>(3) -</sup> Ce plateau renferme les cotes les plus élevées de la région et se relève jusqu'à Montharville dont l'altitude atteint 182 mètres. Il correspond à l'anticlinal du Merlerault qui a obligé le loir à décrire la courbe de Saint Maurs (cf. L. Lutaud – Vue d'ensemble sur la géologie du département d'Eure et Loir – Annales du Ministère de l'Agriculture 1936, fasc. 65)

<sup>(4) -</sup> Le mot læss est un mot alsacien employé par les briquetiers pour désigner les dépôts limoneux (R. FURON p. 29).

<sup>(5) -</sup> février 1949 ; voir coupe p. 9.

D'avril 1912 à décembre 1923, j'ai fait une trentaine de visites à la briqueterie et j'y ai recueilli environ 180 silex travaillés constituant de remarquables séries acheuléennes, levalloisiennes et moustériennes

Ces outils, en majeure partie, sont en silex non patiné ce qui prouve qu'ils ont été enfouis dans la terre argileuse ou recouverts par le limon peu de temps après leur fabrication<sup>(6)</sup>.

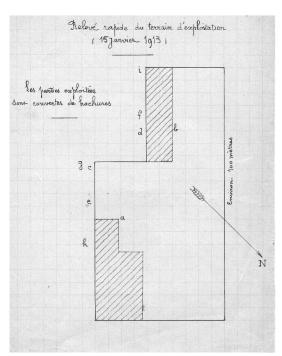
Quelques-uns<sup>(7)</sup> présentent le vernis que produit sur la cassure fraîche du silex la projection prolongée de sable fin (sans doute soulevé par le vent).

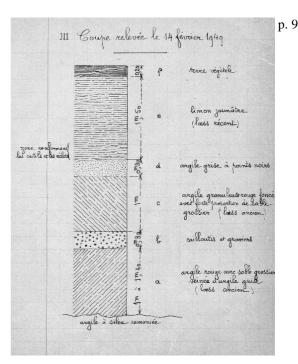
Certaines pièces sont étonnantes de finesse de retouche ; elles attestent la grande habileté des ouvriers acheuléens levalloisiens et moustériens dans la taille du silex.

Pour chaque pièce, affectée d'un numéro d'ordre, j'ai noté l'emplacement de la trouvaille sur le terrain d'exploitation, son niveau dans la couche de terre à brique et tout autre renseignement pouvant être de quelque utilité.

Le 30 janvier 1914, j'ai assisté au dégagement en h, à 1<sup>m</sup>,50 de profondeur, de la pièce portant le n° 370 de ma collection et, en i, d'un bel amygdaloïde<sup>(8)</sup> rappelant par sa forme le n° 5, mais de dimensions plus grandes (1/3 environ de plus), de forme régulière, avec tranchant bien net et gauchissement assez accusé; cette pièce se trouvait presque à plat dans la couche de terre à brique, la pointe légèrement plus basse que le talon.

Mais je n'ai recueilli qu'une partie des pièces à la briqueterie ; d'autres l'ont été par des collectionneurs ou amateurs, de Bonneval en majeure partie, MM. Bigot, Carnis, Dr Déricq, Aufère, A. Sidoisne, Dr Jousset de Bellesme, Niolle.





D'autre part, en décembre 1923, M. Léon Pasques m'a dit vouloir se constituer, lui aussi, une collection des silex recueillis dans son exploitation. J'ignore de combien de pièces se compose aujourd'hui cette collection.

Il m'est donc difficile d'évaluer le nombre des outils trouvés à la briqueterie ; cependant j'estime que ce nombre ne doit pas être inférieur à 300.

<sup>(6) -</sup> G. et A. de Mortillet – la préhistoire p. 628.

<sup>(7) -</sup> Par exemple les pointes moustériennes 428 et 543.

<sup>(8) -</sup> a été conservé par M. Léon Pasques.

# Bonneval au XVI<sup>e</sup> siècle La Maison Dieu Par M. l'abbé Bouard

D'après «La Dépèche d'Eure-et-Loir»

Voici un nouvel extrait de « l'Histoire de Bonneval au XVI<sup>e</sup> siècle d'après les minutes notariales », par M. l'abbé Bouard :

Rue Saint-Michel, s'élevait l'hôtel de Maison Dieu. Nous ne connaissons pas la distribution exacte des bâtiments, mais nous savons qu'il y avait une grande chambre spéciale, appelée la chambre des pauvres. Au-dessus se trouvais une chambre haute munie d'une cheminée, elle-même surmontée d'un grenier, « le plus haut grenier des apartenances au dict hostel Dieu ». Il fut l'objet de plusieurs baux en 1583 et 1589.

Dans la chambre des pauvres devaient se trouver plusieurs lits. Ces lits etaient - en partie !- munis de draps. C'est ce que nous apprend un acte du 10 decembre 1560. Pierre d'allueguyn, curé de Saint-Sauveur, baillait a un texier en drap le logis et maison de l'hôpital et maison Dieu avec sept lits et neuf draps de lit, six neufs et trois « tels quels ». Julien Carre devait recevoir, gouverner et loger les pauvres qui viendront a l'hôtel et leur faire administrer ce a quoi un administrateur est tenu. « Ce a quoi un administrateur est tenu », Jacques de Maubert nous l'apprend. Le 16 décembre 1559, il se plaint qu'ayant été mis en possession, le 14 aout, de la charge de maître et administrateur de l'hôtel et maison Dieu, il avait dépensé, distribué et administré les vivres, aliments et autres choses nécessaires pour la nourriture et l'entretien des pauvres dudit hôpital, sans avoir reçu aucune chose du revenu attaché a cet établissement. Le prévot de l'abbaye dut enjoindre en conséquence aux fermiers de payer leurs redevances.

La Maison Dieu avait la propriété d'une maison, de trois fermes, à Ouzenain, de plusieurs pièces de terre, a Ouzenain, Croix- d'Ouzenain, Montfaucon. Mais la principale possession était la métairie de l'Aumone. Le 17 mai 1487, cette metairie était vendue a rente perpétuelle a la veuve d'André Boutroue et à son fils qui la tenaient depuis longtemps « pour aider à entretenir le dict hostel ».

On voit que rien ne change ici bas! Ne se croirait-on pas devant les difficultés budgétaires actuelles! Nous ne savons comment cette métairie de l'Aumosne revint en toute propriété à la Maison Dieu. Toujours est-il que, vers 1559-1560, sa location, faite à plusieurs, rapportait exactement la même rente annuelle au total qu'en 1487.

La Maison Dieu était annexée à la chapelle Notre-Dame, qui possédait un cimetière particulier. Quand le maître et administrateur était un prêtre résidant à Bonneval, il en était généralement le chapelain. Parfois, cependant, cette dernière charge était affermée par l'administrateur. Jacques Chevalier, les 21 juillet et 28 octobre 1586, nous est donné comme « chappelain, maistre et administrateur de l'hostel Dieu ». Il est indiqué simplement comme maître et administrateur les 11 décembre 1598 et 8 février 1599.

Les inhumations que faisaient ces chapelains étaient consignées sur un registre spécial. On y rencontre un acte assez curieux. Cet acte fut présenté, en présence des deux notaires de la prévôté royale, Jehan Rigault et Benjamin Cartenay, à un marchand de Paris, Enguérant Gallet. Sa sœur, Félise, souffrait de la maladie de Saint-Main. Elle était « à chemyn à faire le voyage à monsieur Sainct Main » quand elle dut s'arrêter à la maison Dieu de Bonneval. Elle y resta trois semaines à un mois, puis décéda et fut inhumée, le 8 mars 1528, dans le cimetière de la Maison Dieu. C'est ce qu'attestent, le 3 avril 1532, Jacques Mignon, prêtre, vicaire de la chapelle de l'hôtel Dieu, et Me Henri Carré, maître et administrateur.

# Quelques nouvelles de 1906, d'après le "Messager de Bonneval, Voves et Orgères"

7 JANVIER 1906. CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 Décembre 1905

En comité secret, il examine la liste des personnes admises à l'assistance médicale en 1906, et arrête cette liste à 428 personnes appartenant à 111 familles.

#### **Cantons Voisins**

Vieilles fortifications. – Dans le but d'agrandir la place publique, la municipalité de Dangeau fait disparaître de vieilles maisons qui entouraient l'église. A cette occasion elle fait abattre un vieux mur, long de 10 mètres, haut de 6 mètres environ, qui faisait partie des fortifications construites au Moyen Age.

De ces temps reculés, on voit encore à Dangeau quelques restes qui permettent de reconstituer le plan de l'antique forteresse.

#### 21 Janvier 1906.

**Bonneval.** – Une jeune femme de notre localité récemment mariée, pour laquelle le mariage eut, dit-on, plus d'épines que de roses, chassée de chez ses beaux-parents, après avoir été rouée de coups au point de devoir s'aliter, a porté plainte contre son mari pour coups et blessures.

Une batterie. – Ces temps derniers, deux loustics de la commune se sont pris de querelle, ce qui les a conduits, par le plus court chemin devant le tribunal de simple police où cette grave affaire s'est liquidée, croit-on, par ce mot de la fin :

- C'est dit l'un d'eux, d'la faute à l'abondance du vin. Il est si bon marché, maintenant, M'sieu l'Juge, que nous avons pris un canon, deux canons, puis trois canons auxquels nous avons joint quantité d'autres canons, et...

Le bon Juge, jovial:

- Et... ? vous avez fini par avoir une batterie! Cévéri Dick

#### 11 Février 1906.

L'inventaire à l'église. – La semaine dernière, M. Bonenfan, receveur de l'enregistrement, accompagné de M. Jouanneau, maire de Bonneval, a procédé en l'église de Bonneval à l'inventaire prescrit par la loi de séparation et relatif aux biens des établissements ecclésiastiques.

Cette formalité s'est accomplie sans incident, si ce n'est que M. le curé assisté des membres du Conseil de fabrique a demandé qu'il soit fait mention, au procès-verbal d'inventaire, d'une protestation écrite dont il a donné lecture aux personnes présentes

Cette ligne de conduite a été du reste suivie dans toutes les églises de notre région.

Partout respect à la loi, mais aussi protestation écrite à faire mention au procès-verbal, c'est à dire partout le même mot d'ordre, avec refus par les prêtres de prendre part aux inventaires autrement qu'en qualité de témoins.

Dancy. – Dimanche matin, vers onze heures, alors qu'il s'en revenait du moulin des Nays, M. Narcisse Sureau, cultivateur à Dancy, ayant eu l'idée de laver sa voiture dans la rivière, commit l'imprudence de s'avancer trop avant, si bien que l'attelage allait être submergé lorsque fort heureusement plusieurs personnes accoururent aux appels du malheureux conducteur qu'ils parvinrent, après une heure de travail, à tirer de la Conie dont il gardera longtemps un désagréable souvenir.

Yaou

Vitray-en-Beauce. – Jeudi 1<sup>er</sup> février, on inhumait à Vitray-en-Beauce, M. Louis Riollet, sans contredit l'un des plus vieux serviteurs de l'endroit et des environs.

Le défunt, au moment où la mort est venue le surprendre, était au service de M. Chasles, maire de la commune. Entré à l'age de onze ans, au service de la ferme, où plusieurs générations de cultivateurs s'étaient succédées, M. Riollet y était toujours resté attaché en qualité de domestique et, comme il y est décédé à 1'âge de 79 ans, c'est donc un stage de 68 ans de services, sinon chez le même patron, du moins dans la même ferme qu'il a accompli.

C'est un bel exemple d'attachement et de fidélité à donner aux jeunes gens d'aujourd'hui qui aiment temps à changer de place.

Mais voilà ...., on est du siècle! Autre temps, autres mœurs!

Terminons en ajoutant que ce brave serviteur, comptait à son actif de nombreuses récompenses qui lui avaient été décernées dans les concours et comices agricoles. Tout d'abord titulaire de la médaille d'honneur (en argent) du travail, il avait eu la satisfaction de se voir attribuer également la plus haute récompense (la médaille d'or).

C'est un loyal et honnête serviteur qui disparaît. Tout comme aux favorisés de la terre, nous adressons à son humble mémoire, nos plus respectueux hommages.

#### 25 Février 1906.

Bouville. – Mercredi dernier, vers six heures du soir, M. Vallet, charretier chez M. Maupu, loueur de voitures à Bonneval, revenait de Meslay-le-Vidame, quand en arrivant à Bois-de-Feugères, près du moulin à vent, il trouva étendu sur la route un individu proprement vêtu, ne donnant plus signe de vie, si ce n'est par un très faible battement du pouls.

Aidé de M. Bigot, cafetier, qui était présent, M. Vallet déposa le quasi-mort sur l'accotement de la route et regagna Bonneval, pendant que le cafetier allait chercher du secours aux maisons voisines.

Quel était cet individu et qu'est il devenu? Nous le dirons dans notre prochain numéro, n'ayant pu, à temps, recevoir les renseignements complémentaires.

#### 4 Mars 1906.

**Bonneval.** – Dimanche dernier, le jeune Bannier, âgé de 18 ans, charretier

au moulin de Crotteau, passait sur le chemin de Crotteau à l'Ormorice lorsqu'un lapin de garenne passa près de lui pour entrer dans un buisson, en bordure du chemin. Se mettant aussitôt à la recherche du rongeur le jeune homme entra à son tour dans le buisson, et avisant un terrier se préparait à y glisser le bras lorsqu'il recula, frappé d'horreur, en apercevant un cadavre d'enfant nouveau-né, du sexe masculin, dont l'un des pieds émergeait du terrier.

Quelques poignées de terre et branches de genêts avaient été jetées sur le cadavre, entièrement nu, que l'on avait ainsi cru faire disparaître à tout jamais. Un malencontreux lapin avait, on le voit, déjoué les prévisions de la mère dénaturée qui l'avait enfoui en cet endroit.

Informés de cette macabre découverte, les gendarmes de Bonneval se rendirent sur les lieux, ouvrirent leur enquête et avisèrent le parquet de Châteaudun qui délégua M. le docteur Hiblot, médecin légiste, chargé de l'examen du cadavre.

Faite lundi soir à l'hôpital, l'autopsie aurait révélé que l'enfant, né viable, dont la mort semblait remonter à une quinzaine, avait succombé à un coup porté derrière la tête.

Les soupçons s'étant immédiatement portés sur A.... M......, âgée de 20 ans, domestique chez M. Porcher, cultivateur à l'Ormorice, désignée par la rumeur publique, les gendarmes interrogèrent cette fille, le soir même et les jours suivants, sans pouvoir arriver à la faire avouer.

Le parquet étant descendu à Bonneval mercredi, M. le juge d'instruction chercha, sans plus de succès que les gendarmes, à obtenir les aveux de la coupable présumée. Ce n'est que le jeudi matin que la jeune fille, convoquée à Châteaudun pour subir l'examen du docteur Hiblot et voyant qu'elle ne pourrait plus nier, se décida à faire des aveux au brigadier Bouffeteau qui se trouvait à la gare pour surveiller son départ.

Elle déclara que c'était le 17 janvier dernier, à six heures du matin, alors qu'elle venait de quitter l'Ormorice, en déclarant à son patron qu'elle se rendait à Dheury, commune de Donnemain, auprès de sa mère malade,

qu'à environ 150 mètres de la ferme, elle s'était trouvée subitement prise des douleurs de l'enfantement et qu'elle avait donné le jour à un gros garçon.

Complètement affolée et ne sachant plus bien ce qu'elle faisait, elle avait pris l'enfant dans son tablier pour aller l'enterrer dans l'endroit où on l'a découvert.

Malgré le triste état dans lequel elle devait forcément se trouver, A.... M...... eut l'énergie de se rendre à pied à Dheury, sous une pluie battante, et de revenir le lendemain, toujours de même, chez son patron, c'est à dire en accomplissant un trajet de 28 kilomètres, aller et retour. Aussitôt rentrée à la ferme elle reprenait son travail comme si rien ne s'était passé.

Conduite à Châteaudun, après cette déclaration, la coupable a été écrouée

**Infanticide.** – Une seconde affaire d'infanticide vient de s'inscrire dans les annales de notre canton.

Nous apprenons, en effet, au moment de mettre sous presse, qu'un cadavre d'enfant nouveau né a été découvert vendredi dernier, dans l'après midi, au hameau du Petit-Chavernay, commune de Meslay-le-Vidame.

La justice est informée et, à l'heure où paraîtront ces lignes, le parquet de Châteaudun, avisé par dépêche, s'est très probablement rendu au Petit-

#### Entreprise de Couvertures ET ZINGUERIE

ZINGUERIE

#### AVIS

M. ACCAULT, couvreur zingueur, a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés qu'il vient de s'établir à Pré-Saint-Evroult et qu'il se chargera, à des prix raisonnable, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

Couvertures en Tuiles, en Ardoises et en Rouche

Chavernay.

Une domestique de ferme, sachant faire le pain est demandée pour ferme des environs de Bonneval. S'adresser au bureau du journal

11 Mars 1906.

Meslav-le-Vidame. - Un infanti-

cide, ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, a été commis au Petit-Chavernay, commune de Meslay-le-Vidame.

La coupable, une nommée C..... D...., 20 ans, déjà mère d'un petit garçon, âgé de 2 ans, avec lequel elle habitait chez ses parents, au hameau du Petit-Chavernay, accouchait, à l'insu de ses parents, la semaine dernière, d'un deuxième enfant du sexe masculin, qu'elle étranglait avant que les vagissements du pauvre petit être aient pu donner l'éveil à sa mère qui se trouvait dans une pièce voisine. Elle passait ensuite la nuit à côté du petit cadavre, caché dans son lit, et ce n'est que le lendemain que, profitant d'une absence de ses parents, elle le mettait dans un sac lesté d'une grosse pierre pour aller le jeter dans une mare située dans un bois, à 500 mètres environ de l'habitation de ses parents.

Mme D...., mère dont l'attention se trouva aussitôt en éveil, questionna, mais en vain, sa fille. Ce doutant cependant que quelque chose d'anormale devait s'être passée, elle n'hésitait pas, vendredi 2 courant, à aller avertir le maire de la commune à qui elle fit part de ses doutes.

Une enquête fut ouverte, le soir même, par la gendarmerie de la Bourdinière, mais ce n'est que le lendemain Samedi que la coupable se décidait à faire des aveux au brigadier qui se rendit aussitôt à l'endroit indiqué et repêcha l'enfant à l'aide d'un fauchet.

Dimanche, vers une heure de l'après midi, le parquet de Châteaudun se rendait à son tour au Petit-Chavernay et l'autopsie, faite par le médecin légiste, révéla ce qu'avait déjà déclaré la mère dénaturée, c'està-dire que l'enfant, né viable, avait été étranglé.

Mise en état d'arrestation immédiate C.... D.... fut incarcérée, dans la soirée, à la prison de Châteaudun.

18 Mars 1906.

Recensement de la population. – Le recensement effectué le 4 mars a donné les résultats suivants pour la commune de Bonneval : en ville, 2981 personnes, dans les hameaux 1016, total 3997. Il y a cinq ans en 1901, on avait trouvé en ville 2947 personnes et dans les hameaux 1027, en tout 3974.

La population de la commune a

donc augmentée en 5 ans de 23 personnes, l'augmentation est de 34 en ville, mais il y a une diminution de 11 dans les hameaux. Cette décroissance de la population dans les campagnes est constaté à chaque recensement. Elle est surtout sensible pour le hameau de Montfaucon dont la population se trouve réduite de 108 habitants en 1896 à 75 en 1906, soit en dix ans, une diminution de 33 personnes représentant près du tiers de la population.

Mlle Schall, ouvrière en robe à Bonneval, demande de suite des ouvrières et des apprenties.

1<sup>ER</sup> AVRIL 1906.

**Pré-Saint-Evroult.** – Un cultivateur de cette commune s'était rendu, raconte-t-on, au marché franc à Châteaudun pour acheter une vache, quand, guidé par sa mauvaise étoile, il s'arrêta intéressé par un trio d'individus dont l'un, avec de grands cris, refusait de vendre un cheval aux deux autres.

L'un des compères – l'on a deviné sans peine qu'il s'agit d'une bande de voleurs – s'avançant alors vers le cultivateur lui déclara qu'il avait grande envie du cheval que l'on ne voulait pas lui vendre et pria notre curieux d'acheter le cheval et de lui amener dans une auberge qu'il lui désigna.

Nôtre confiant cultivateur, se prêtant trop volontiers à la combinaison, acheta et paya le cheval 500 francs, puis se dirigea vers l'auberge désignée où il chercha, mais en vain, son homme.

Très embarrassé de son emplette, il se demandait comment se tirer de là lorsque témoin de son embarras, un quatrième personnage, entrant en scène, l'accosta et, après lui avoir fait conter sa mésaventure, lui déclara qu'il venait de se faire voler car le cheval, une rosse disait-il, valait à peine 150 francs.

Finalement le nouveau venu proposa de racheter le cheval qu'il obtint pour 200 Francs.

Comprenant, mais un peu tard, qu'il venait d'être dupe d'une bande de voleurs, le naïf cultivateur, jura mais un peu tard qu'on ne l'y reprendrait plus. Quant aux escrocs, ils s'étaient empressés de quitter la ville.

8 Avril 1906.

**Conférence.** – M. Jehan, directeur du « Progressiste » est venu lundi, ainsi que nous l'avions annoncé, faire une conférence à Bonneval.

C'est devant un auditoire d'environ 300 personnes que le conférencier développa, en quelque sorte, son programme traitant des diverses questions à l'ordre du jour.

Ecouté assez attentivement dans la première partie de sa conférence, l'orateur fut moins heureux dans la principalement partie, seconde lorsque, pour répondre à quelques interpellations, il aborda la question de la séparation des églises et de l'Etat (rupture du concordat), puis celle des conseils de guerre. A ce moment, partie de la salle devint houleuse et le conférencier ne pouvant la ramener au calme, malgré son talent d'orateur, se vit obligé de terminer et lever la séance au milieu d'un certain tapage, voir même au chant de l'Internationale entonné par quelques interrupteurs, alors que de nombreuses personnes se dirigeaient vers la sortie.

6 Mai 1906.

### Nouvelles de Bonneval

L'infanticide de L'Ormorice. -Nous avons relaté en son temps, la découverte du cadavre d'un enfant de sexe masculin, nouveau-né, enfoui, la tête en avant, dans un terrier de lapin, en un buisson situé en bordure du chemin conduisant de l'Ormorice à Croteau, commune de Bonneval.

La coupable (fille A.... M......), née le 9 juin 1886, à M......, domestique chez M. Porcher, cultivateur à l'Ormorice, avait, on s'en souvient, avoué son crime. Elle comparaissait mercredi dernier devant la Cour d'assises d'Eure-et-Loir qui l'a condamnée à deux ans de prison.

L'infanticide du Petit-Chavernay. - Quelques jours à peine après l'infanticide de l'Ormorice, un deuxième infanticide était également découvert au Petit-Chavernay, commune de Meslay-le Vidame, la coupable (fille C..... – I...... D....), née le 1<sup>er</sup> mai 1886 à M....-le-V....., était clandestinement accouchée chez ses parents, au hameau du Petit-Chavernay, où elle habitait momentanément. Après avoir étranglé son enfant qu'elle avait en-

suite placé dans un sac, avec une grosse pierre, elle était allée le jeter dans une mare située dans un petit bois près l'habitation paternelle. C'est la mère de la coupable qui, ainsi que nous l'avons raconté au moment, ayant découvert le crime, avait dénoncé sa fille.

Arrêtée le lendemain, la fille D.... avait fait des aveux complets. Jugée le même jour que la fille M....., elle est condamnée à trois ans de prison

10 Juin 1906

Les voyages à Saint-Antoine. – On nous écrit d'une commune du canton de Bonneval :

Par ces temps qui court, chacun gagne sa vie à sa façon. Il n'y a pas de mal à cela, pourvu que les moyens soient honnêtes.

On rencontre des spécialistes en toutes choses, même dans les petites communes. C'est le cas de la dame Z... qui, dans notre humble commune, a la spécialité d'attraper les gogos en faisant (moyennant finances) des voyages auprès de tous les saints du Paradis et particulièrement du bon St-Antoine, qui guérit sûrement, et sans souffrance aucune, les maux et maladies n'existant, bien entendu, que dans les cerveaux des gens pétris de la pâte dont on fait les dupes.

Il n'y aurait rien à redire, si la dame Z... avec la galette versée pour ses voyages auprès des saints n'en entreprenait de trop fréquents auprès du dieu Bacchus qui l'inspirant de trop d'esprit de vin, lui fait réciter, à ses voisines, des patenôtres qui n'ont rien d'évangéliques et surtout rien d'agréables pour les personnes qui en sont l'objet.

Aussi ferait-elle bien, à son prochain voyage à St-Antoine de l'invoquer sérieusement pour qu'il la guérisse de sa trop grande passion pour les petits verres.

Hou-Hou

24 Juin 1906.

Les petits oiseaux. — Par suite d'une dénonciation M. X..., de Bonneval, s'est vu dresser contravention pour avoir tiré, à l'aide d'une canne-fusil, des moineaux dans son jardin.

La cotisation annuelle est de 12 € (étudiants : 6€)

Vous pouvez la régler par chèque à l'ordre des Amis de Bonneval et le déposer

- à la permanence de l'association, le samedi après-midi entre 15 et 17 heures, au 23 rue Saint-Roch
- à l'Office du Tourisme de Bonneval ou l'adresser par la Poste aux Amis de Bonneval - B.P. 00040 - 28800 BONNEVAL

L'assemblée générale de l'association

# des Amis de Bonneval

aura lieu le samedi 18 mars 2006 à 15 h.

à la salle du Chapitre. Centre Hospitalier Heuri Ey

• Ordre du jour : Rapport moral du Président

Compte rendu financier du Trésorier Renouvellement du tiers sortant Projets pour l'année 2006 Questions diverses.





A l'issue de cette assemblée générale, MM. Jackie Despriée, Grégory Bayle (INRAP) et David Josset (INRAP) présenterons

# « Le site archéologique de la Jouannière à Bonneval »

Cette réunion est ouverte à tous, membre ou non de l'association

L'association est aujourd'hui présente sur Internet à l'adresse suivante :

http://lesamisdebonneval.free.fr

Vous pouvez recevoir **Bonneval en Bonne vallée**.. directement par internet. il vous suffit de nous envoyer un courrier électronique à :

Email: lesamisdebonneval@free.fr